

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 22 Juillet 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

**l'an deux mil neuf
et le vingt deux juillet**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 juillet 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN -
Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Jean PLIQUET –
Michel LE BARS – Annie JULIEN – Daniel ULRICH –
Eric LE BARS – Emmanuelle RASSENEUR – Geneviève
LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Jean-Yves BOZEC – Marcel SERGENT – Eric BIGOT

Objet de la délibération

Tarifs du service de
restauration scolaire

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que « les prix de
la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager
résultant des charges supportées au titre du service de restauration,
après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce
service » (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006)

Il indique au Conseil que le coût de revient d'un repas pour l'année
scolaire 2008/2009 est de 4,82 euros T.T.C. par repas. Les tarifs
actuels sont :

- Repas régulier enfant.....	2.82 €
A partir du 3 ^{ème} enfant, réduction de 50 %	1.41 €
- Repas occasionnel enfant..... ..	3.24 €
- Repas adulte	4.20 €

Après discussion, les tarifs suivants sont proposés à compter du 1^{er}
septembre 2009 :

- Repas régulier enfant	2.88 €
A partir du 3 ^{ème} enfant, réduction de 50 %	1.44 €
- Repas occasionnel enfant	3.30 €
- Repas adulte	4.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter les
propositions du Maire pour les tarifs applicables au restaurant
scolaire à compter du 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN